Nantes Université

1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON



Dossier de Consultation des Entreprises

Lot N°13 SOLS SPORTIFS

14 Septembre 2026

Bureau de contrôle:

Bureau Veritas

8 impasse René Fronk 85000 – La Roche Sur Yon
Pierrick THIBOUT - pierrick.thibout@bureauveritas.com

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

ATAE – Coordinateur securité

12, avenue Jules Verne – 44230 Saint Sebastien sur Loire
Fabien ROUILLE – Frouille@atae.fr

Equipe de Maitrise d'Œuvre:

ABBA - Atelier Baste Batlle Architectes

16 rue Lally Tollendal - 75019 Paris
tel: 01 83 81 44 50 / Mail: Atelier@abba.archi

Claire Archimbaud Architecte

3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / agence@claire-archimbaud.fr

CCE

256 bis route de Coulonges 79000 Niort
tel 05 49 73 43 75 / contact@cce-associes.fr

SITEA

4 rue de la Palenne 17139 Dompierre-sur-Mer
tel: 05 46 34 13 24 / nantes@siteaconseil.fr

CLIMAT CONSEIL

10 route de la Torchaise 86580 Vouneuil Sous Biard
05 49 03 18 42 / secretariat@climat-conseil.com

B.A.-BOIS

3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / contact@ing-babois.fr

B.A.-BETON

3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / contact@ing-babois.fr

GANTHA

12 boulevard Chasseigne - 86000 Poitiers
tel: 05 49 46 24 01 / contact@gantha.com

Sommaire

1 GENERALITES ---- 2

2 TRAVAUX PREPARATOIRES ---- 3

3 REVETEMENT DE SOLS SPORTIFS ---- 4

4 OUVRAGES DIVERS ---- 7

1 GENERALITES

1 1 Textes réglementaires.

Les travaux du présent lot sont soumis aux règles de construction et normes suivantes.
L'énumération ci-après, n'est pas limitative et vient préciser pour ce lot, les prescriptions générales du CCTP à ce sujet.
- DTU.
- Normes en vigueur liées à l'accessibilité handicapés.
- DTU 53.1 : Revêtements de sols textiles.
- DTU 53.2 : Revêtements de sols plastiques collés.
- Normes françaises.
- Cahiers CSTB Groupe Spécialisé n°12 : CPT enduits de lissage et de ragréage.
- Cahiers CSTB Groupe Spécialisé n°12 : CPT revêtements de sol textiles en dalles plombantes amovibles.
- Lois, décrets et arrêtés, règlements et circulaires en vigueur à l'époque de la passation des marchés.
- Tous documents publiés postérieurement à l'établissement du présent dossier, connus et validés au jour de la remise des offres.
- Cahier CSTB : Revêtements de sol céramiques - Classement UPEC.
- Arrêté du 14/6/69 en matière d'acoustique.
- Arrêté du 26/12/2023 relatif à l'attestation du respect de la réglementation acoustique.
- Avis techniques du CSTB.

1 2 Consistance des travaux.

Le présent lot comprend les travaux suivants :
- La visite des existants concernés par les travaux.
- Présence au rendez-vous de chantier d'une personne qualifiée de l'entreprise.
- Protections des travailleurs (garde-corps, étaiements provisoires, platelages et autres protections).
- Protection des sols réalisés sur l'emprise des circulations et des cages escaliers suivant phasage de l'opération.
- L'amenée et le repli du matériel sur le site.
- Les moyens d'accès, échafaudage, nacelle escaliers intérieurs, extérieurs provisoire nécessaire au chantier.
- Le constat du tracé du trait de niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception de l'état des supports, (cote d'arase, planéité, état de surface), dalles flottantes et formes débarrassées de tous gravats et souillures.
- Les études, plans d'appareillage et calepinage éventuel du revêtement.
- L'ensemble des travaux des documents particuliers du marché.
- La fourniture et la pose des revêtements prévus aux documents particuliers du marché.
- L'ensemble des coupes, sujétions de pose et de raccordement, chutes et pertes dues aux coupes.
- La fourniture et la mise en œuvre du matériau de remplissage des joints de structure.
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux de revêtements et les délais subséquents de protection de ces revêtements.
- Le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes.
- L'enlèvement hors chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux de revêtements.
- L'enlèvement de tous dépôts de matériaux sur les supports ou formes et, dans le cas de travaux en réfection, l'enlèvement de mobilier, la démolition et l'enlèvement des revêtements et formes à remplacer.
- L'exécution des ravoirages si le l'état du support l'impose.
- Les protections superficielles des revêtements.
- Les travaux de découpe et de rejointoiement des éléments hors lot s'intégrant dans les revêtements : Appareillages, prises, grilles, tuyauteries, bouches...
- Les travaux rectificatifs ou complémentaires du gros œuvre ou de tous autres corps d'état nécessaires pour mettre le chantier en l'état.
- La mise en chauffage des locaux pour l'exécution des ouvrages du présent lot.
- Les raccords de revêtements en attente d'exécution ou de modification d'ouvrages d'autres corps d'état.
- Le nettoyage des ouvrages après réalisation.
- L'évacuation de l'ensemble des gravats du site à la décharge publique au fur et à mesure des travaux.
- Nettoyage d'achèvement des travaux.

1 3 Réception des supports de sols souples.

Les supports feront l'objet d'une réception de la part de l'entrepreneur du présent lot et celle-ci devra être prononcée sans réserve. L'entrepreneur restera seul responsable de la bonne exécution de ses ouvrages. Si des réserves étaient faites, les zones concernées feraient alors l'objet d'un relevé précis. La solution choisie pour y remédier et l'entrepreneur désigné pour l'exécution, le seront avec l'approbation du maître d'œuvre. Cependant aucune plus-value ne sera payée à quiconque pour de tels ouvrages les entrepreneurs faisant entre eux leur affaire personnelle du règlement. A défaut de réception, le support sera réputé avoir été exécuté selon les règles

...Suite de "1 3 Réception des supports de sols souples...."

de l'art et accepté par l'entrepreneur du présent lot qui restera seul responsable de l'exécution de ses ouvrages.
L'entreprise devra attacher une attention toute particulière à la planéité de surfaces et à la régularité des joints, planéité demandée 5 mm sous la règle de 2.00 m.

1 4 Degré d'humidité courant.

Lors de la pose, le support en mortier ou en béton devra présenter une siccité convenable : teneur en humidité n'excédant pas 3 % de la masse sèche déterminée en étuve ventilée à 70°C.
Le support à base de bois devra être sec à l'air.

La pose ne pourra être effectuée que sur des supports non susceptibles d'exposer le revêtement à des remontées d'humidité sous quelque forme que ce soit.

1 5 Plan de calepinage.

Avant tous travaux, l'entreprise devra fournir à la maîtrise d'Oeuvre un plan précis du calepinage établi sur les bases des plans de consultation avec adaptation aux plans d'exécution pour validation avant commande.

1 6 Gestion des déchets.

L'entreprise doit maintenir le chantier dans un état de propreté constant.
Les gravois, emballages, détritus et tous déchets seront descendus, sortis et évacués au fur et mesure de l'avancement.
Aucune incinération sur le chantier ne sera tolérée.

L'entreprise devra trier ces déchets avant l'évacuation à la décharge publique conformément à la réglementation.
Les bennes seront de nombre suffisant et seront soit compartimenté soit approprié à un type de déchets (métaux, cartons, gravats...)
Les bennes, le compartimentage, l'enlèvement et le droit de décharge sont à la charge des entreprises concernées.

1 7 Présentation des offres.

L'entreprise formulera obligatoirement son offre suivant la décomposition d'ouvrage figurant au bordereau en respect du CCTP, en décomposant le prix global en autant de postes détaillés qu'il y a de natures d'ouvrages exprimés.
Les quantités portées à ce bordereau ne sont pas contractuelles sauf stipulations contraires et doivent être vérifiées par l'entreprise pour l'établissement de son offre forfaitaire.
Les prix unitaires exprimés en regard des articles tiendront compte d'un parfait achèvement de l'ouvrage.
Pour les produits ou matériaux décrits : (... ou équivalent), dans les articles prescriptifs, l'entreprise devra obligatoirement préciser les marques et joindre les fiches techniques des produits ou matériaux proposés dans son offre.

2 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1 Installation de chantier

2.1 1 Dossier de chantier.

Intégration des frais pour établissement des dossiers de chantier comprenant le Dossier de Réservations, Dossier Technique et de Dossier des Ouvrages Exécutés.
Le Dossier Technique constituera le Dossier des Ouvrages Exécutés après visa de la maitrise d'œuvre, exécution de l'entreprise et les éléments amendant le dossier (complément de fiches, choix MOe, ...). Des dossiers comprendront respectivement les documents suivants sur le plan donné :

Dossier des Réservations sera transmis au Directeur de Chantier par courrier en 1 dossier papier, à la Maitrise d'œuvre, à l'ensemble des intervenants et entreprises par mail en 1 fichier PDF et DWG dès le début de la période de préparation pour approbation de la Maitrise d'œuvre, des entreprises et constitué comme suit :
- Page de garde : Nom de l'entreprise / Numéro et intitulé de chapitre / Intitulé du dossier / Tableau des modifications avec indices et dates,
- Plan de repérage avec code de repère,
- Dessin / Schéma à l'échelle avec côtes réelles des encombrements, référencé suivant code de repère.

Dossier Technique sera transmis au Directeur de Chantier par courrier en 1 dossier papier, à la Maitrise d'œuvre par mail en 1 fichier PDF et DWG pendant la période de préparation pour approbation de la Maitrise d'œuvre et constitué comme suit :

...Suite de "2.1 1 Dossier de chantier...."

- Page de garde : Nom de l'entreprise / Numéro et intitulé de chapitre / Intitulé du dossier / Tableau des modifications avec indices et dates,
- Sommaire / Listing des produits à mettre en œuvre marques et gamme avec référence aux articles du CCTP,
- Plans de repérage, matériaux, coloris avec code de repère,
- Plans de calepinage avec code de repère,
- Fiches techniques et PV des produits mis en place référencé suivant code de repère.

Dossier des Ouvrages Exécutés sera transmis à la Maitrise d'ouvrages par courrier en 2 exemplaires papiers (1 Maître d'Ouvrage, 1 Contrôleur technique) et 1 Clé USB après réception à la Maitrise d'ouvrages et par mail en 1 fichier PDF et DWG à la Maitrise d'œuvre et constitué comme suit :

- Page de garde : Nom de l'entreprise / Numéro et intitulé de chapitre / Intitulé du dossier / Tableau des modifications avec indices et dates,
- Sommaire / Listing des produits à mettre en œuvre marques et gamme avec référence aux articles du CCTP mis à jour,
- Plans de repérage, matériaux, coloris avec code de repère mis à jour,
- Fiches techniques et PV des produits mis en place avec leur dimensions, fixations, ... référencé suivant code de repère,
- Polychromie, gamme retenue,
- Note d'entretien.

Liste non exhaustive, compris tous autres éléments demandés par la Maitrise d'œuvre, le Maître d'ouvrage et les BET.

► ***Localisation :***
Pour les ouvrages et études du présent lot.

3 REVETEMENT DE SOLS SPORTIFS

3.1 Revêtement de sols caoutchouc

3.1 1 Dalle caoutchouc dans la masse de 100 x 100 cm POWERSHOCK 80 de chez GERFLOR

Fourniture et pose d'un revêtement de sol sportif modulaire en dalles PVC hétérogènes clipsables de type POWERSHOCK 80 de chez GERFLOR ou équivalent à préciser dans le cadre du bordereau, affaiblissement acoustique 13 dB comprenant :

- Réception du support, vérification de la planéité, de la cohésion et de la siccité du support. Préparation par ragréage autolissant classé P3, y compris rebouchage des fissures, traitement des joints et application de primaire d'accrochage adapté.
- Revêtement en dalles en caoutchouc avec queue d'aronde de dimensions 980 x 980 mm d'épaisseur totale de 8 mm, classé U4.P3.E2.C2 avec réaction au feu Bfl-s1 (M3),
- Traitement de surface polyuréthanne photoréticulé PU, anti-encrassement, facilitant l'entretien et évitant toute métallisation.
- Pose libre de dalles clipsables par système d'emboîtement type queue d'aronde, sans collage, avec ajustement précis et serrage des éléments entre eux, conformément aux prescriptions du CSTB et aux recommandations du fabricant.

- Coloris au choix de la maîtrise d'Oeuvre dans la gamme du fabricant avec éventuelle polychromie et calepinage sans supplément de prix.

► ***Localisation :***
Au RDC :
En sol des locaux suivants :
- Salle de musculation (hors emprise de la zone des banc de musculation) et son Rangement.
- Provision de 5 dalles supplémentaires (inclus dans la quantité)

3.1 2 Dalle caoutchouc dans la masse de 50 x 50 cm POWERSHOCK 80 de chez GERFLOR

Fourniture et pose d'un revêtement de sol sportif modulaire en dalles PVC hétérogènes clipsables de type POWERSHOCK 300 de chez GERFLOR ou équivalent à préciser dans le cadre du bordereau, affaiblissement acoustique 26 dB comprenant :

- Réception du support, vérification de la planéité, de la cohésion et de la siccité du support. Préparation par ragréage autolissant classé P3, y compris rebouchage des fissures, traitement des joints et application de

...Suite de "3.1 2 Dalle caoutchouc dans la masse de 50 x 50 cm POWER..."

primaire d'accrochage adapté.
- Revêtement en dalles en caoutchouc avec des connecteurs de dimensions 500 x 500 mm d'épaisseur totale de 30 mm, classé U4.P3.E2.C2 avec réaction au feu Cfl-s1 (M3), absorption au choc 49%,
- Traitement de surface polyuréthanne photoréticulé PU, anti-encrassement, facilitant l'entretien et évitant toute métallisation.
- Pose libre de dalles clipsables par système d'emboîtement type queue d'aronde, sans collage, avec ajustement précis et serrage des éléments entre eux, conformément aux prescriptions du CSTB et aux recommandations du fabricant.

- Coloris au choix de la maîtrise d'Oeuvre dans la gamme du fabricant avec éventuelle polychromie et calepinage sans supplément de prix.

► ***Localisation :***
Au RDC :
En sol des locaux suivants :
- Salle de musculation : zone des bancs de musculation.
- Provision de 4 dalles supplémentaires (inclus dans la quantité)

3.1 3 Bordure de finition type RAMPE POWERSHOCK

Fourniture et pose d'une rampe de finition périphérique caoutchouc type POWERSHOCK 300 de chez GERFLOR ou équivalent à préciser dans le cadre du bordereau comprenant :
- Réception du support, vérification de la planéité, de la cohésion et de la siccité du support. Préparation par ragréage autolissant classé P3, y compris rebouchage des fissures, traitement des joints et application de primaire d'accrochage adapté.
- Rampe droite et rampe d'angle en caoutchouc de dimensions 1,00 x 0,25 m et d'épaisseur de 30 mm dégressive dans la masse avec réaction au feu Cfl-s1 (M3),
- Pose par adhésif double face, compris coupes et ajustement.

► ***Localisation :***
Au RDC :
Dans la Salle de musculation : en périphérie de la zone des bancs de musculations revêtues de Powershock 300.

3.2 Revêtement de sols pvc

3.2 1 Revêtement sportif déformation ponctuelle d'épaisseur 7,5 mm

Fourniture et pose d'un revêtement de sol plastique sportif à déformation ponctuelle hétérogène d'épaisseur minimum 7,5 mm compatible avec un plancher chauffant, produit à préciser sur le cadre de bordereau :
- Réception du support béton finition lissée et régulière de planimétrie inférieure ou égale à 6 mm sous la règle de 3,00 m ou 2 mm sous la règle de 30 cm suivant la NF P 90.202 Salles Sportives.
- Préparation et mise en oeuvre d'un mortier de ragréage et de lissage autolissant classé P3, compris rebouchages et primaires.
- Revêtement de sol type TARAFLEX EVOLUTION de chez GERFLOR ou équivalent d'épaisseur 7,5 mm constitué d'une couche de surface épaisse en vinyl plastifié calandrée et grainée associée à une sous-couche de mousse PVC à cellules fermées renforcé par un complexe non-tissé grille en fibre de verre, tenue au feu Cfl-s1 selon la norme européenne prEN 11925, résistance au poinçonnement 0,50 mm et absorption de chocs P1, affaiblissement acoustique 20 dB.
- Traitement fongistatique et bactériostatique.
- Le revêtement de sol devra être garantie 12 ans minimum, avoir une fiche FDES et un bilan d'émission carbone <20 kg de CO_2/m^2 (cycle de vie).
- Pose par encollage en plain à la colle acrylique en émulsion suivant prescriptions du fabricant avec joints traités à chauds avec cordon, compris coupes et accessoires.
- Revêtement conforme à la norme NF P 90.202 et à la prEN certifié Marque NF 192 Sols sportifs intérieurs Classe A.
- Traitement photoréticulé appliqué en usine pour faciliter l'entretien.

► ***Localisation :***
Au R+1 :
En sol des locaux suivants :
- Salle de Danse,
- Rangement 1,

...Suite de "3.2 1 Revêtement sportif déformation ponctuelle d'épaiss..."

- Dégagement 3 y compris placard VDI.

Nota : teinte écru (imitation bois à proscrire)

3.2 2 Revêtement sportif déformation ponctuelle d'épaisseur 6,2 mm

Fourniture et pose d'un revêtement de sol plastique sportif à déformation ponctuelle hétérogène d'épaisseur minimum 6,2 mm compatible avec un plancher chauffant, produit à préciser sur le cadre de bordereau :
- Réception du support béton finition lissée et régulière de planimétrie inférieure ou égale à 6 mm sous la règle de 3,00 m ou 2mm sous la règle de 30 cm suivant la NF P 90.202 Salles Sportives.
- Préparation et mise en oeuvre d'un mortier de ragréage et de lissage autolissant classé P3, compris rebouchages et primaires.
- Revêtement de sol type TARAFLEX POLYVALENT de chez GERFLOR ou équivalent d'épaisseur 6,2 mm constitué d'une couche de surface épaisse en vinyl plastifié calandrée et grainée associée à une sous-couche de mousse PVC à cellules fermées renforcé par un complexe non-tissé grille en fibre de verre, tenue au feu Cfl-s1 selon la norme européenne prEN 11925, résistance au poinçonnement 0,20 mm et absorption de chocs P1, affaiblissement acoustique 19 dB.
- Traitement fongistatique et bactériostatique.
- Le revêtement de sol devra être garantie 12 ans minimum, avoir une fiche FDES et un bilan d'émission carbone <20 kg de CO2/m² (cycle de vie).
- Pose par encollage en plain à la colle acrylique en émulsion suivant prescriptions du fabricant avec joints traités à chauds avec cordon, compris coupes et accessoires.
- Revêtement conforme à la norme NF P 90.202 et à la prEN certifié Marque NF 192 Sols sportifs intérieurs Classe A.
- Traitement photoréticulé appliqué en usine pour faciliter l'entretien.

► ***Localisation :***

Au R+1 :

En sol des locaux suivants :

- Espace associatif.

3.3 Tracé des lignes de jeux

3.3 1 Tracé de piste cross-training

Fourniture et pose d'un marquage à 3 ligne continue et discontiné par peinture prête à l'emploi spéciale pour sol à usage intensif type TLD de chez GERFLOR ou équivalent pour traçage de bandes de couleur différente pour délimitation des terrains de jeu, compris protection par rubans adhésifs.

► ***Localisation :***

Au RDC :

En sol de la Salle de musculation.

3.3 2 Tracé de piste

Fourniture et pose d'une peinture prête à l'emploi spéciale pour sol à usage intensif type TLD de chez GERFLOR ou équivalent pour traçage de bandes de couleur différente pour délimitation des terrains de jeu, compris protection par rubans adhésifs.

► ***Localisation :***

Au RDC :

En sol de la Salle de musculation :

- Pour la piste,

- Pour la signalétique directionnel depuis la porte.

- Devant la porte issue de secours.

4 OUVRAGES DIVERS

4.1 Travaux divers

4.1 1 Profil de finition de rive

Fourniture et pose d'un profil de finition de rive type cornière en aluminium laqué ou anodisé coloris suivant au choix de la maîtrise d'œuvre fixation mécanique adapté au support.

► ***Localisation :***

Au R+1 :

Au droit de l'escalier et du vide sur escalier principal.

4.1 2 Barre de seuil en inox.

Fourniture et pose vissée de barre de seuil en inox en recouvrement de liaison de deux revêtements de sols différents, y compris toutes coupes et ajustages.

► ***Localisation :***

Au R+1 :

A la jonction des sol de différente nature, au droit des portes :

- De la cage d'escalier de secours.